

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance tenue le 6 décembre 2022, les règlements suivants :

RCA22-14007: Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour financer la réalisation de travaux de réfection routière (travaux réalisés à l'externe).

RCA22-14008 : Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour financer la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé les règlements le 10 janvier 2023. Toute personne intéressée peut consulter ces règlements sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/reglements.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal le 16 janvier 2023.

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers
